



BRIVE LA GAILLARDE

Appel à Projet 2026 Premier Volet





Les Cités éducatives

Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la ville et de l'éducation nationale.

Les cités éducatives sont un programme national qui a pour objectifs de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (Etat, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés. Elles visent à consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaires de la politique de la ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie.

La Cité éducative : du label national au terrain

La Cité éducative pourquoi ?

Le programme des cités éducatives s'articule autour de trois axes nationaux :

1. **Conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
2. **Promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
3. **Ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Pour qui ?

Les enfants et jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents habitants dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ainsi que les élèves des établissements scolaires et autres établissements sur le territoire de la cité éducative (voir Annexe 2).

Quand ?

Dans tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire

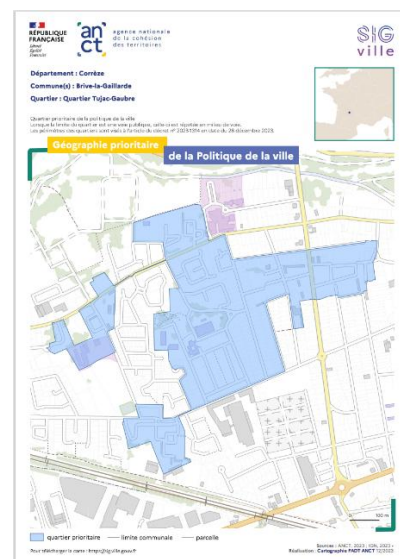
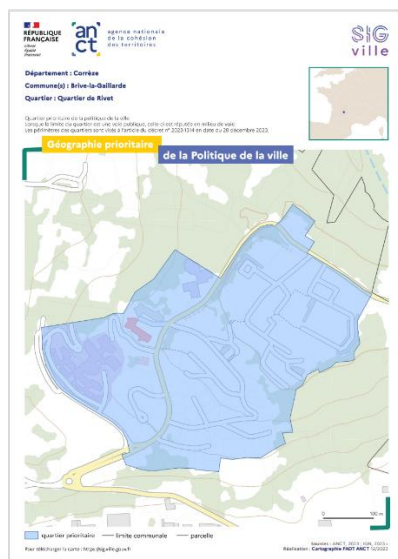
La Cité éducative de Brive la Gaillarde

En janvier 2022, Brive la Gaillarde candidate et est labellisée cité éducative pour ses 3 QPV :

Rivet

Les Chapélies

Tujac/Gaubre



Renouvelée pour 3 ans de 2025 à 2027, la Cité éducative de Brive la Gaillarde renforce son projet en proposant des orientations et des actions qui pourront répondre aux attentes et besoins du territoire.

Au plan local, la gouvernance partagée de la Cité éducative de Brive la Gaillarde associe un comité stratégique composé des services départementaux de l'Éducation Nationale, de la Préfecture de la Corrèze, de la Ville de Brive la Gaillarde ainsi qu'une « troïka » composée du principal du collège Jean Moulin, du délégué au Préfet à la politique de la ville et de la directrice générale adjointe à la solidarité et à la tranquillité publique.

Elle se fait en lien avec la mobilisation de la communauté éducative pour mieux coordonner son action auprès des plus jeunes et de leurs familles.

La cité éducative briviste a choisi d'inscrire son action autour de 3 axes identifiés comme prioritaires par les acteurs du territoire. Elle veillera à structurer des parcours concertés et cohérents pour tous les jeunes des QPV. (Tableau détaillé en annexe 1)

AXE 1 – ASSURER DES PARCOURS DE REUSSITE OUVERTS ET AMBITIEUX

AXE 2 – GARANTIR LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE PAR UN ACCES AUX SOINS FACILITE ET UN PARCOURS DE PREVENTION SOUTENANT

AXE 3 – DEVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE PAR L'EXERCICE D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET UN ENGAGEMENT DANS LA VIE DE LA CITE



Pour chaque axe, les objectifs opérationnels seront déclinés par tranche d'âge :
0/3 ans, 3/10 ans, 11/15 ans et 16/25 ans.

Une attention particulière sera portée sur les projets concernant :

- les 0/3 ans afin d'assurer les premiers temps de sociabilisation
- la prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes
- l'accompagnement des 16-25 ans en matière d'orientation, de lutte contre le décrochage et d'insertion professionnelle
- les projets faisant l'objet d'une construction et/ou d'une mise en œuvre collaborative.



Appel à projet 2026

Objet et éligibilité

Cet appel à projet s'adresse à tous les porteurs de projets, associations loi 1901, établissements publics (établissements scolaires) etc. qui souhaitent agir en faveur des enfants, jeunes (0-25ans) et leurs familles, sur le territoire de la Cité éducative de la ville de Brive la Gaillarde. L'action doit contribuer à structurer la communauté éducative locale et s'inscrire dans l'une des priorités référencées dans le plan d'actions de la Cité Éducative.

Pour garantir la pertinence et la cohérence des projets soutenus au sein de la Cité éducative briviste, des critères d'éligibilité sont établis.

Les porteurs de projet sont invités à prendre connaissance de ces critères avant de soumettre leur proposition, afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs poursuivis :

- La faisabilité technique et financière du projet
- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents demandés, indicateurs d'évaluation complétés
- Le bénéfice aux habitants de la Cité éducative
- S'agissant des dépenses d'investissement, sont uniquement éligibles les dépenses de petit matériel, nécessaires à la réalisation de l'action.

Les projets soumis pourront s'intégrer dans un ou plusieurs temps de la journée de l'enfant :

Le temps scolaire/ Le temps périscolaire/ Le temps extrascolaire

Les projets dédiés à l'ingénierie favorisant l'animation territoriale sont encouragés : formation interprofessionnelle (montée en compétence des acteurs), renforcer les coopérations (groupes de travail) ...

Les projets devront se dérouler du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Critères de sélection

La co-construction des projets avec les équipes de terrain est un préalable nécessaire au dépôt de la demande de financement, et ce afin de :

- Identifier collectivement les besoins et y répondre au plus près
- Fédérer la communauté éducative de façon pérenne en donnant du temps à la co-construction des projets et en permettant la mise en œuvre d'une continuité éducative entre les acteurs du territoire
- Étendre les actions ayant un fort impact sur la réussite éducative des enfants et des adolescents
- Permettre l'émergence d'actions innovantes et transversales, d'actions inter-degré et d'actions liant les différents temps de l'enfant
- Implication d'autres partenaires de la communauté éducative locale dans le montage et la réalisation du projet.



La sélection des actions est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Permettre à la jeunesse d'oser ses rêves, ses désirs et ses ambitions
- L'impact sur la structuration de la communauté éducative contribuant à la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans
- Le porteur de projet devra obligatoirement faire apparaître dans le budget prévisionnel de l'action l'ensemble des financements qui contribueront à la mise en œuvre de celle-ci.
- La Cité Educative n'a pas vocation à financer 100% de l'action
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre
- Le lien entre l'action proposée et les besoins du territoire (cf. priorités définies pour 2025/2027)
- Le degré et la capacité de mobilisation des ressources locales et des publics visés comme prioritaires
- La capacité de l'action à être déployée sur l'ensemble du territoire (suivie de cohorte, équité et cohérence des parcours).

En cas de question, difficulté ou besoin d'accompagnement, merci de vous adresser à Anne Camus, cheffe de projet opérationnel (CPO) de la Cité éducative de Brive : 06 14 24 83 58 citeeducative@brive.fr.

Communication

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à faire figurer le logo Cités éducatives sur tous les supports de la communication relatifs à l'action retenue logo Cité Educative de Brive et bannière des trois institutions.

Mise en œuvre et bilan

Les porteurs de projet s'engagent à informer la cheffe de projet, des grandes étapes de mise en œuvre ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées Annexe 4 (exemple d'outils de suivi de l'action : calendrier des interventions, réunions de coordination avec les partenaires mobilisés, événement de lancement, de clôture, sessions de formation, etc.) ainsi que des phases de bilan Annexe 5 (bilan intermédiaire, bilan final).

Pour la mise en œuvre financière de l'action, le porteur de projet sera informé à l'issue de la validation par le COFIL de l'orientation financière de son projet.

La CPO veillera à l'explication et à la bonne transmission de toutes les pièces demandées (devis, facture etc.).

3 possibilités :

- Fonds de la Cité géré par le collègue Jean Moulin
- GIP de l'académie de Limoges
- Fonds de la Mairie de Brive



Une convention pluriannuelle d'objectifs pourra être proposée afin de simplifier les processus administratifs et donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires.

Modalité de dépôt du dossier

Avant tout dépôt le porteur de projet devra contacter Mme Camus : citeeducative@brive.fr ou au 06 14 24 83 58.

Remplir la fiche projet en annexe 3 ainsi que les attestations et les envoyer numériquement à l'adresse suivante : citeeducative@brive.fr.

Budget prévisionnel

Comme évoqué précédemment, la Cité éducative de Brive n'a pas vocation à financer 100% de l'action proposée. Nous invitons les porteurs de projet à rechercher des cofinancements, la Cheffe de Projet Opérationnel peut également vous accompagner dans cette démarche.

Le budget devra donc préciser les montants des subventions attendus de chaque financeur, en recherchant un équilibre entre les cofinancements.

Tous les budgets présentés doivent être sincères, réalistes et équilibrés en charges et produits.

Les dons en nature, la mise à disposition de biens et services ainsi que le travail des bénévoles doivent être valorisés dans le budget prévisionnel des actions.

Calendrier

| Lancement de l'Appel à projets | Accompagnement et rencontre avec les porteurs de projets | Date limite du dépôt | Décision |
|--------------------------------|--|----------------------|----------------------------|
| 11 mai 2026 | Du 11 mai au 8 juin 2026 | 15 juin 2026 | COFIL juin et juillet 2026 |

Evaluation et renouvellement des actions soutenues par la Cité Educative

Une évaluation qualitative et quantitative des actions menées est demandée au plus tard le 30 Juin 2027. En cas de non réalisation ou de réalisation partielle à cette date des activités soutenues par la Cité Educative une demande de prolongation du délai devra être sollicitée et justifiée.

Les indicateurs utilisés pour l'évaluation doivent permettre d'apprécier le niveau de concordance entre les objectifs attendus en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels des axes d'intervention prioritaires ci-dessous et les objectifs réalisés.



Pour le renouvellement d'action sur l'année 2026, l'attribution et le versement de la subvention sont conditionnés par la remise de la fiche bilan, ou d'un bilan intermédiaire de l'action 2025 à adresser par mail à l'adresse suivante : citeeducative@brive.fr.

En l'absence de transmission, la nouvelle demande ne sera pas instruite.

ANNEXE 1 :

| AXE I | OBJECTIFS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS |
|--|---|---|
| Assurer des parcours de réussite ouverts et ambitieux | Renforcer la place de l'Ecole dans le quotidien des familles et des apprenants | <ul style="list-style-type: none"> • Créer de lieux d'interface entre l'école et les familles du 1er degré au lycée |
| | Garantir une continuité éducative autour de la réussite de chacun | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les temps clefs de la scolarité par un renforcement des actions de liaison |
| | Renforcer l'ouverture et les mobilités pour une meilleure insertion dans la vie active | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences liées à l'oralité et la maîtrise de la langue écrite |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre un accès à la formation de tous les acteurs autour de l'Ecole inclusive |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la continuité éducative par un accompagnement soutenu à la réalisation du travail personnel |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Agir autour d'un climat scolaire et périscolaire sécurisé en luttant contre tous les facteurs du décrochage scolaire |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la curiosité et l'initiative par un renforcement des liens avec le monde professionnel |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les mobilités locales, nationales et internationales |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, assurer et sécuriser dans le temps un parcours de découverte et d'insertion professionnelle par la découverte des métiers, des immersions et des stages |

| AXE II | OBJECTIFS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS |
|--|---|---|
| Garantir le bien-être physique et psychologique | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats pour faciliter et garantir un accompagnement soutenu des parcours de dépistage | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces de permanence avec les acteurs du médical et du paramédical |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Développer un accompagnement et une aide au dépistage infantile |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des formations pluri-catégorielles autour des soins spécifiques des enfants et des adolescents |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et coordonner les actions contre les discriminations : luttés contre le racisme, les harcèlements etc. |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les dispositifs inclusifs comme levier au service de tous les élèves |
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les pratiques sportives et l'activité physique pour lutter contre toutes formes de sédentarité |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'accompagnement à la parentalité | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des ateliers autour des enjeux liés à la parentalité |

| AXE III | OBJECTIFS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS |
|--|---|---|
| <p>Développer un sentiment d'appartenance par l'exercice d'une citoyenneté active et un engagement dans la vie de la cité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les populations des trois quartiers autour de projets communs | <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'intervention des jeunes de la cité dans des instances délibératives du territoire |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Construire un parcours citoyen coordonné en rendant les habitants acteurs sur le territoire de la cité éducative | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et coordonner des projets fédérateurs autour des enjeux sociétaux actuels |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et encourager le développement de l'esprit critique | <ul style="list-style-type: none"> • Construire une culture commune autour de la sécurité physique, psychologique et des valeurs de l'école Républicaine |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Structurer un parcours d'affirmation des valeurs de la République et de la laïcité au sein des territoires de la cité éducative | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et favoriser la mobilité des élèves dans le cadre de la construction des parcours artistiques, culturels, de Développement Durable et d'avenirs |

ANNEXE 2 : Etablissements scolaires et autres lieux d'accueil concernés par la cité éducative de Brive :

Etablissements dont l'adresse est située dans un QPV

Autres établissements pouvant accueillir des élèves habitants au sein d'un QPV.

| | UAI | Nom de l'école |
|----------|----------|--------------------------------------|
| Ecole 1 | 0190156S | ÉCOLE ELEMENTAIRE THERESE SIMONET |
| Ecole 2 | 0190157T | ECOLE MATERNELLE THERESE SIMONET |
| Ecole 3 | 0190573V | ECOLE MATERNELLE JULES VALES |
| Ecole 4 | 0190837G | ECOLE ELEMENTAIRE JULES VALES |
| Ecole 5 | 0190665V | ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE |
| Ecole 6 | 0190666W | ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE |
| Ecole 7 | 0190678J | ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC |
| Ecole 8 | 0190759X | ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC |
| Ecole 9 | 0190698F | GROUPE SCOLAIRE JULES ROMAINS |
| Ecole 10 | 0190778T | ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE |
| Ecole 11 | 0190835E | ECOLE PRIMAIRE BOUQUET |

| | UAI | Nom du collège |
|-----------|----------|------------------|
| Collège 1 | 0190635M | Jean Moulin |
| Collège 2 | 0190671B | Maurice Rollinat |
| Collège 3 | 0190014M | Jean Lurçat |
| Collège 4 | 0190723H | Georges Cabanis |
| Collège 5 | 0190740B | Arsonval |

| | UAI | Nom de l'établissement |
|---------|------------|--|
| Lycée 1 | 019 0011 J | Lycée général d'Arsonval |
| Lycée 2 | 019 0010 H | Lycée général et technologique Georges Cabanis |
| Lycée 3 | 019 0012 K | Lycée polyvalent Simone Veil |
| Lycée 4 | 019 0045 W | Lycée professionnel Georges Cabanis |
| Lycée 5 | 019 0701 J | Lycée professionnel Lavoisier |

| | |
|------|--------------------------------|
| | Nom de l'établissement |
| CSC | Raoul Dautry |
| CSC | Jacques Cartier |
| CSC | Rivet |
| | Nom de l'établissement |
| ALSH | CAP OUEST |
| ALSH | CAP EST |
| ALSH | Maternelle Jules Romains |
| ALSH | Maternelle Jean de la Fontaine |

| | |
|-------------------------------|----------------------------|
| | Nom de l'établissement |
| MULTI ACCUEIL COLLECTIF | L'Arc en ciel à Tujac |
| MULTI ACCUEIL COLLECTIF | Les Lutins à Rivet |
| MULTI ACCUEIL COLLECTIF | La câlinerie aux Chapélies |

| | |
|------|--|
| | Nom de l'établissement |
| CIO | Centre d'Information et d'Orientation de Brive |
| MLDS | Maison de Lutte contre de la Décrochage scolaire |
| MILO | Mission Locale de Brive |
| CMPP | Centre médico-psycho-pédagogiques |
| MDA | Maison des Ados |



ATTESTATION D'ABSENCE DE DOUBLE FINANCEMENT

Je soussigné(e), *NOM Prénom*, atteste que *Nom de la structure* au titre du projet *Nom du projet* qui se déroule de à déposé dans le cadre du programme de Cité éducative de Brive la Gaillarde, n'est bénéficiaire d'aucun autre cofinancement de l'Etat via le Contrat de ville portant sur les mêmes dépenses.

Fait à, le.....

Signature et tampon de la structure



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), *NOM Prénom*, responsable légal de *la structure*, située à *l'adresse postale*, ayant pour n° SIRET le : *N° SIRET* déclare :

- Que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- Exactes et sincères les informations de la candidature à l'Appel à projet de la Cité éducative de Brive ;
- Que la structure respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- Que la structure a perçu un montant total cumulé d'aides publiques (subventions financières-ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont celui en cours)
 - Inférieur ou égal à 500 000 €
 - Supérieur à 500 000 €
- Demander une subvention de :€ au titre de l'année ou de l'exercice 2026

Merci de joindre un RIB à cette attestation

Fait à, le.....

Signature et tampon de la structure